

## Kapidrim à la pépinière de Suresnes

La valeur ajoutée est dans la boîte !

**Vendre du beurre en Chine, au Vietnam, en Indonésie, il fallait y penser et Kapidrim l'a fait. Et, c'est la clef de sa réussite.**

Dans les pays asiatiques, la consommation de produits laitiers ne faisait pas partie des usages. Mais la classe dirigeante découvre les délices de l'occident, déguste de grands vins, apprécie le pain de tradition et depuis quelques années s'est entiché d'une matière noble et goûteuse, idéale pour tartiner tendance : le beurre. Et, quand il s'agit de goût, de palais, de terroir, le made in France garde une longueur d'avance. Alors, il n'y a plus qu'à...

### La boîte en alu, c'est ça la plus value

Seule question, comment faire parvenir, à l'autre bout de la planète, ce produit délicat, fragile dans un état appétissant ? Le paquet de beurre craint les températures ambiantes, les manutentions multiples et les ambiances poussiéreuses.

C'est dans la pertinence de la réponse à cette question que réside la réussite de Kapidrim. Jean-Cédric Massé, son dirigeant, Suresnois et installé à la pépinière, rue Salomon de Rothschild, met au point avec un industriel de l'emballage le conditionnement ad hoc. Une boîte en aluminium 100 % étanche. Résultat : contrairement à la boîte de conserve, cet emballage ne rouille pas et la période de consommation avant ouverture est étendue à 12 mois. Il obtient l'exclusivité du procédé pour le beurre.

### Il faut co-mmer-cia-liser !

Reste à accomplir l'autre partie du challenge : commercialiser dans des pays vastes, aux traditions d'échanges différentes des nôtres. Sur ce point, Jean-Cédric Massé n'a pas de conseils à donner ou alors il ne veut pas les divulguer. « *Simplement, il faut y aller souvent. Etre sur place. Je fais cinq à six voyages par an. Rencontrer les centrales d'achat et négocier...* »

Les commandes prises, il faut livrer et là il y a une astuce : les bateaux en provenance d'Asie, lorsqu'ils ont déversé leurs cargaisons de produits exotiques dans les ports d'Europe, rentrent le plus souvent à vide. Et là, notre négociateur tranquille joue sur du velours.

### C'est au tour du Golfe

Aujourd'hui, Kapidrim a décidé de développer ses exportations vers les pays du Golfe. Son produit est en effet parfaitement adapté à ce marché. Dans ce cas, où les habitudes de consommation sont moins éloignées et où la concurrence est plus présente, c'est le conditionnement qui va faire la différence. La société va pour la première fois participer prochainement à des salons à Dubaï.

Quant à l'augmentation du prix des matières premières qui agite producteurs et distributeurs en France, elle menace peu Kapidrim. Sur ses marchés de niche, la valeur ajoutée de son business est dans la boîte.

Kapidrim • 5, rue Salomon de Rothschild  
92156 Suresnes Cedex  
Tél. 01 46 97 20 49  
[jcmasse@tempier.fr](mailto:jcmasse@tempier.fr)

INTERVIEW



> Page 2

► Enodia, conseil de la direction d'entreprise



> Page 3

► Loi de finances

> Page 4

► Déclaration des taxes d'apprentissage et de formation continue

► Gratification des stages en entreprise

► Bienvenue à Suresnes

> Page 5

► Club des Créateurs et des Entreprises Nouvelles

► Commerce « les 5 jours fous »

> Page 6

► Forum Alternance et Jobs d'été

► Gem Demain  
Groupement d'employeurs

# Enodia, conseil de la direction d'entreprise Une sérieuse alternative aux majors du conseil

Que deviennent les entreprises nées à la pépinière de Suresnes ? Cette structure pilotée par l'ADES (Association pour le Développement Economique de Suresnes) a pour vocation de favoriser la création d'activités sur le territoire de la commune. A l'issue de la période de « pousse », les entreprises prennent leur envol. Et, lorsque comme Enodia, elles ont vite et bien grandi et qu'en plus elles font le choix de rester à Suresnes, l'objectif est atteint. Rencontre avec Jean-Philippe Perbost, l'un des associés fondateurs du cabinet.

Enodia, jeune cabinet de conseil spécialisé dans la performance et la maîtrise des fonctions gestion / finance de l'entreprise, se positionne comme une alternative aux grands réseaux de la profession. Au départ, quatre associés, puis très vite un cinquième, tous issus de cette même filière. Jeunes, mais déjà experts reconnus, chacun dans sa spécialité, ils ont fait le tour de leur métier, du moins tel qu'on l'exerce dans ces structures géantes. Ils décident de créer leur cabinet en le dotant d'un positionnement fondé sur la confiance, la créativité et la recherche de solutions sur mesure. Davantage de proximité avec leurs clients et une confidentialité totale.

Manifestement leur stratégie est la bonne et leur positionnement

crédible. Des clients prestigieux leur font confiance. Des grands de l'auto-

route comme Vinci, Sanef, Sapn, ... Des meuniers comme le groupe Soufflet en passant par Gaz de France, IBM, Pages Jaunes ou encore France Telecom. Deux ans et demi après leur création, ils quittent la pépinière d'entreprises pour s'installer dans leurs propres locaux. Toujours à Suresnes, mais rue des Bas Rogers. Une dizaine de collaborateurs de haut niveau les ont rejoints et avis aux amateurs, Enodia est toujours à la recherche de jeunes talents qui auraient envie de participer à cette aventure humaine.



David Leclercq  
Président fondateur  
Expert en Pilotage de la Performance  
Expert-comptable - DESS Dauphine



Loïc Le Roy  
Expert en Contrôle Interne  
EM Lyon 93



Jean-Philippe Perbost  
Expert en Cash Management  
DESS Gestion des Entreprises

## Une offre détaillée et claire

La forte croissance que connaît la société est due sans aucun doute à la qualité des relations qu'entretiennent les hommes et les femmes d'Enodia avec les directions générales et les directions financières des entreprises clientes, tout comme à la réputation dont jouissent ses dirigeants. Mais la clarté de son offre est un autre de ses atouts. Sa structuration est simple, pertinente et adaptée aux organisations modernes. Quatre domaines principaux : la maîtrise de l'information financière, l'optimisation du cash flow, le pilotage du système d'information et le management des projets industriels.

## La maîtrise de l'information financière

comprend l'organisation des fonctions support, le renforcement du contrôle interne et l'optimisation des processus comptables et financiers. Enodia a par exemple construit et mis en place le tableau de bord du comité de direction d'une société concessionnaire d'autoroutes, accompagné une association nationale dans l'évolution de son pilotage financier ou piloté la restructuration d'un GIE sectoriel et la reprise des activités gestion et finance par les sociétés membres. Elle a aussi rédigé les lignes directrices et les procédures de clôture comptable et de gestion de trésorerie pour un groupe coté à New York.

Avec la financiarisation de l'économie, **l'optimisation du cash flow** est devenue un enjeu majeur pour les entreprises. Le cabinet les aide à améliorer aussi bien les processus métier qui influencent le niveau de trésorerie (poste Clients, poste Fournisseurs, stocks) que l'organisation de la fonction Trésorerie stricto sensu, avec par exemple l'analyse des comptes bancaires de l'entreprise et le calcul du coût de la relation bancaire, qui constitue une piste d'économies encore trop peu souvent exploitée, tout comme la renégociation des conditions bancaires.

## L'expérience des consultants d'Enodia et leur maîtrise des outils de la fonction financière en fait des conseils précieux pour le pilotage des systèmes d'information.

Ils aident l'entreprise à choisir, puis déployer les outils et les systèmes les mieux adaptés à leurs contraintes métier, par exemple pour sécuriser la chaîne d'information financière, en construisant une cible fonctionnelle ainsi qu'une trajectoire d'évolution des systèmes correspondants, en rédigeant les spécifications fonctionnelles et techniques adaptées, et en accompagnant la conduite de leurs projets. Un exemple : la refonte des processus de gestion des encaissements d'un groupe de télécommunication : analyse des besoins, définition du schéma directeur, rédaction de cahiers des charges et aide au choix de l'outil.

Le quatrième domaine, développé à la demande de quelques clients soucieux de renforcer les liens entre les opérations et la finance, concerne **le management des projets industriels**. Il s'agit, dans le cas de dossiers lourds comme

la construction d'une autoroute ou d'un ouvrage d'art majeur, de veiller à garantir une véritable cohérence entre les travaux et les prévisions des financiers et ceux des ingénieurs, des bâtisseurs, dans le cadre de consortiums transnationaux. Le cabinet a recruté un expert, un homme rare, issu des travaux publics et du bâtiment, capable d'être une sorte d'interface entre les cultures de ces deux univers. Nul doute que les missions ne manquent pas.



Philippe Darragon  
Expert en Management des Projets Industriels  
ESME Sudria, Paris - Ingénieur Européen



Jacques Errard  
Expert en Benchmarking  
HEC

## Le Benchmarking selon Enodia

Démarche de recherche, d'évaluation et d'échange des meilleures pratiques entre entreprises, le Benchmarking est un outil de management structurant et mobilisateur.

Largement impliqués dans le développement du Benchmarking en France, les associés d'Enodia possèdent une véritable expertise dans le domaine.

La qualité de leurs diagnostics repose sur un « benchmark » issu d'une connaissance approfondie des indicateurs de performance des fonctions de gestion.

Ils assurent une veille permanente des meilleures pratiques observées en contribuant aux réflexions des principales instances professionnelles.

## Enodia recrute

En forte croissance, Enodia souhaite étoffer ses équipes en recrutant un jeune manager : autonome, vous assurerez la conduite opérationnelle de missions chez les clients, en relation directe avec les associés. Au sein d'une structure à taille humaine, vous intervenez sur quatre registres : la conduite opérationnelle de missions en clientèle, le développement commercial et la mise au point de nouvelles offres, la contribution aux actions de notoriété et de communication, la vie interne du cabinet. Si ce poste vous séduit, merci d'envoyer votre CV à [contact@enodia.fr](mailto:contact@enodia.fr).

Enodia  
37, rue des Bas Rogers  
92150 Suresnes  
Tél. 01 41 38 86 86  
[contact@enodia.fr](mailto:contact@enodia.fr) • [www.enodia.fr](http://www.enodia.fr)

# >> Loi de Finances pour 2008 : présentation succincte

## LOI DE FINANCES



### Des dispositions favorables aux entreprises ...

#### > Crédit d'impôt recherche

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le taux du crédit d'impôt recherche est passé de 10 à 30 % pour la fraction des dépenses de recherche inférieure ou égale à 100 millions d'euros. Au-delà de ce seuil, le taux du crédit est de 5 %.
- Le plafonnement du crédit est supprimé.
- Les entreprises n'ayant pas bénéficié du dispositif depuis au moins cinq ans bénéficieront d'un taux de 50 % la première année et 40 % la seconde.
- Les primes et cotisations relatives aux contrats d'assurance brevet ouvrent désormais droit au régime dans la limite de 60 000 € par an.
- La limite applicable aux dépenses de recherche sous-traitées à des organismes publics ou des universités est majorée à deux millions d'euros.
- Enfin, pour renforcer la sécurité juridique du crédit d'impôt, le contrôle fiscal sur demande est étendu à l'ensemble des entreprises sans condition de chiffre d'affaires. Et à compter du 1<sup>er</sup> mars, le délai de réponse de l'administration à une demande de crédit d'impôt recherche sera ramené de six à trois mois.
- Des améliorations sont également apportées en ce qui concerne le rescrit fiscal.

#### > Jeunes entreprises innovantes

La loi de finances pour 2008 modifie la règle selon laquelle l'entreprise qui au cours d'une année ne remplit plus l'une des conditions lui permettant d'être qualifiée de jeune entreprise innovante perd définitivement le bénéfice de l'exonération.

Désormais, l'entreprise qui au cours d'une année se trouve confrontée à cette situation, perd le bénéfice de l'exonération pour l'année considérée et pour les années suivantes tant qu'elle ne satisfait pas à l'ensemble des conditions requises.

Pour bénéficier à nouveau de l'exonération, elle doit obtenir l'avis exprès ou tacite (absence de réponse dans le délai de 4 mois à compter de la réception du dossier complet) de l'administration fiscale sur son statut de jeune entreprise innovante.

#### > Jeunes entreprises universitaires

Les allègements d'impôts sur le bénéfice applicables aux jeunes entreprises innovantes sont étendues aux jeunes entreprises universitaires. Ce dernier statut est réservé aux PME dont le dirigeant ou l'associé est étudiant, jeune diplômé, enseignant ou chercheur dans l'enseignement supérieur, et dont l'objet est la valorisation des travaux de recherche réalisés par ses dirigeants ou associés.

Les jeunes entreprises universitaires bénéficient également d'une extension du régime d'exonération temporaire de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties, applicable sur délibérations des collectivités locales.

#### > Don de matériel informatique aux salariés

Le matériel informatique et les logiciels permettant d'accéder à Internet, quand ils sont cédés gratuitement par une entreprise à ses salariés pour leur usage personnel, ne sont pas considérés comme une rémunération, mais comme un avantage en nature.

Ce don est exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, à condition que leur prix de revient global, qui doit être entièrement amorti par l'entreprise (c'est-à-dire sans plus aucune valeur comptable), n'excède pas 2 000 €.

Si cette limite annuelle est dépassée, le surplus constitue un avantage en nature imposable.

L'exonération des cotisations sociales s'applique uniquement pour les dons qui interviendront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. En revanche, l'exonération d'impôt sur le revenu concerne les dons effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### ... aux dispositions qui leur sont moins favorables

#### > Contrat de professionnalisation

L'exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales attachée aux contrats de professionnalisation est modifiée.

L'exonération est supprimée pour les contrats de professionnalisation conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus.

L'exonération est maintenue dans les deux cas suivants :

- pour les contrats conclus avec des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ce jusqu'à leur terme,
- pour les contrats conclus avec les demandeurs d'emplois âgés de 45 ans et plus et ce quelle que soit la date de conclusion du contrat.

Par ailleurs, les règles de cumul attachées à cette exonération sont modifiées : l'exonération « contrat de professionnalisation » peut désormais être cumulée avec la réduction Fillon.

#### > Aide au remplacement des salariés en congé maternité ou d'adoption ou des salariés partis en formation

Afin de favoriser le remplacement temporaire des salariés partis en formation ou en congé de maternité ou d'adoption, l'Etat avait instauré un dispositif d'aide financière en faveur des entreprises de moins de 50 salariés. Le montant de l'aide forfaitaire était fixé à 400 € pour chaque personne recrutée ou mise à disposition pour remplacer un salarié en congé de maternité ou d'adoption et à 50 % du SMIC horaire pour remplacer un salarié parti en formation.

Ce dispositif est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Source : Loi de Finances pour 2008 du 24/12/07 publiée au JO du 27/12/07.

## Suppression des déclarations de taxe d'apprentissage et de la participation à la formation professionnelle

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (pour les rémunérations versées en 2007), la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit supprime, pour toutes les entreprises, la déclaration de taxe d'apprentissage et de sa contribution additionnelle (n° 2482). Pour les seules entreprises de moins de dix salariés, la déclaration de la participation au développement de la formation professionnelle continue (n° 2486) est également supprimée.

Les entreprises assujetties doivent désormais l'indiquer sur la déclaration annuelle de données sociales (DADS), qui est effectuée avant le 31 janvier 2008, ou sur la déclaration n° 2460 (régimes spéciaux de sécurité sociale). Le montant de la base d'imposition arrondie doit y être également indiqué. Il permet d'établir le montant exact des taxes dues, qui sont acquittées auprès des organismes collecteurs avant le 1<sup>er</sup> mars 2008.

En cas d'absence de versement ou d'un versement insuffisant avant le 1<sup>er</sup> mars, un paiement majoré de régularisation (égal au montant restant dû multiplié par 2) doit intervenir avant le 30 avril, auprès du Service des impôts des entreprises (SIE), accompagné d'un bordereau de versement.

Source : Loi n° 2007-1787 du 20/12/07, JORF n° 296 du 21/12/07.

TAXE

### ABCAN SARL

Conseil pour les affaires et la gestion  
49 Rue Rouget de Lisle

### BERELINE PRODUCTION

Organisation de foires et salons  
COUDRON *Caroline*  
2 Allée des Rives de Bagatelle

### BLANCO NEGRO

Commerce de détail en magasin spécialisé  
DACOURY *Laurence*  
43 Rue Jean-Jacques Rousseau

### BRAIN LOGIC

Conseil pour les affaires et la gestion  
BENAYOUN *Samuel*  
5 Rue Salomon de Rothschild

### BROJCATERING

Restaurant traditionnel  
4 Bis Rue du Chemin Vert

### CAPRELE

Auxiliaire d'assurance  
BODUROGLOU *Georges*  
5 Rue du Mont Valérien

### CARDINALE OUEST

Intermédiaire non spécialisé du commerce  
DELVOYE *Nathalie*  
7 Avenue du Maréchal Juin

### DATADIRECT NETWORKS FRANCE

Intermédiaire du commerce en équipements industriels  
BLOCH *Paul*  
22 Quai Gallieni

### DECO INTER

Construction de maisons individuelles  
GHRALCHE *Florent*  
3 Rue Louis-René Nougier

### DHBL

Restaurant traditionnel  
BARLET *Laurent*  
9 Place du Général Leclerc

### EDMOND PRODUCTIONS

Production de films institutionnels et publicitaires  
STEIN *Jacques*  
16 Rue de la Procession

### ELECTRO CITE

Travaux d'installation électrique  
THERY *Cathia*  
37 Boulevard Lattre de Tassigny

### ESPACE LA ROCHEFOUCAULD

Services annexes à la production  
Face 5 Quai Marcel Dassault

### FIEXPERT CONSULTING

Conseil pour les affaires et la gestion  
ATTIAS *Gabriel*  
6 Rue Fizeau

### FOUR J'S DEVELOPPMENT TOOLS

FRANCE  
Réalisation de logiciels  
SCHWARTZ *Jean-Georges*  
28 Quai Gallieni

### FREELANCE TELECOM

Télécommunications  
MEZIANE *Kumel*  
1 Impasse du Four

### GLAAM MEDIA INVEST

Conseil pour les affaires et la gestion  
46 Rue Roger Salengro

### GUILLOU & CIE

Location de logements  
GUILLOU *Maurice*  
21 Rue des Puits

### HUMAN FORCE

Enquêtes et sécurité  
GOLIS *David*  
17 Bis Rue d'Estienne d'Orves

### IMPORT EXPORT PROD HALIEUTIQUES ANIMAL

Commerce de gros non spécialisé  
DAUBE *Dominique*  
8 Rue de Verdun

### INFORAD SERVICES

Commerce de détail en magasin spécialisé  
SCHWARTZ *Jean-Georges*  
28 Quai Gallieni

### ITINOV

Réalisation de logiciels  
BOUGEAT *Yann*  
5 Rue Salomon de Rothschild

### KOOZ'IN

Commerce de gros spécialisé  
FRANCOIS *Olivia*  
19 Rue des Bourets

### LOGIH

Promotion immobilière de logements  
JARRY *Bernard*  
127 Rue Gambetta

### LOGIRYS SA D'HABITATION A LOYER MODERE

Accueil des personnes âgées  
MARTINET *Jacques*  
127 Rue Gambetta

### LOGISTART SA HABITATION A LOYER MODERE

Location de logements  
BIARD *Daniel*  
127 Rue Gambetta

### METROPOLE GUYANE CONSTRUC RENOVATION

Construction de maisons individuelles  
Face 5 Quai Marcel Dassault

### RESTHOTELS AVALON

Conseil pour les affaires et la gestion  
MILUTINOVIC *Audrey*  
17 Allée Santos Dumont

### SABI D'OR

Commerce de gros alimentaire spécialisé  
CHEGRI *Abdellah*  
52 Rue de Verdun

### SAMSHA COM

Conseil pour les affaires et la gestion  
BLONDEAU *Benjamin*  
27 Rue de l'Hippodrome

### SARL CENF RENOVATION

Revêtement des sols et des murs  
RUBINOS *GUANILO Freddy*  
31 Avenue Edouard Vaillant

### SARL COUZM1 SERVICES

Activités de nettoyage  
DOUARD *Eric*  
95 Rue Rouget de Lisle

### SCL SOCIETE D'AVOCATS

Activités juridiques  
CLEVENOT *LOTITO Sandrine*  
159 Rue de Verdun

### SOLAR ASSOCIATES

Commerce de gros de biens de consommation  
CAILLAULT *Laurent*  
90 Boulevard de Lattre de Tassigny

### SPORT AND LIFESTYLE EXPORT PARTNERS

Conseil pour les affaires et la gestion  
BUSCAGLIONE *Cyril*  
8 Rue Ledru Rollin

### TALKTEL

Télécommunications  
CHAMPION *Jean-Pierre*  
4 Rue Diderot

### TORTUE CONCEPT

Services annexes à la production  
RENAUD *Chantal*  
5 Rue Salomon de Rothschild

### VAL D'OR

Commerce de détail de viandes  
BASLAM *Khadija*  
24 Bis Avenue Jean Jaurès

### WS BATIMENT

Construction de maisons individuelles  
STOLARCZYK *Wieslaw*  
123 Rue de Verdun



## >> Stages en entreprise

### Montant de la gratification due au stagiaire

Le montant de la gratification des stages en entreprise, ne relevant ni de la formation initiale des jeunes de moins de 16 ans ni de la formation professionnelle continue, a été fixé par décret en date du 31 janvier 2008.

La gratification est due pour les stages en entreprise d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs, en tenant compte de la convention initiale et des éventuels avenants.

Elle est calculée à compter du premier jour du stage et versée mensuellement. Son montant est proratisé en fonction de la durée du stage en cas de résiliation ou de suspension de la convention.

À défaut de convention de branche ou d'accord professionnel étendu, le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 2,63 € pour 2008), hors remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et avantages éventuellement offerts pour la restauration, l'hébergement et le transport.

L'entreprise doit établir et tenir à jour la liste des conventions de stage qu'elle a conclues.

Source : Décret n° 2008-96 du 31/01/08, JORF n° 27 du 01/02/08

# CCEN

## RENCONTRE

### La CCIP Hauts-de-Seine lance un Club des créateurs et des entreprises nouvelles (CCEN)

>> **Ouvert aux porteurs de projet prêts à se lancer, aux entreprises de moins de quatre ans, aux acteurs de la création d'entreprise, le CCEN accompagne, de façon concrète, les premiers pas des jeunes entreprises.**

Créé à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le CCEN existe déjà dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis où il rassemble plus de 150 adhérents.

Lieu privilégié d'échange et de partage d'expériences, le CCEN permet aux nouveaux dirigeants de rompre leur isolement. Ils y trouvent des informations et des conseils qui facilitent le démarrage, la croissance, puis le développement de leur entreprise.

Cette initiative originale, animée par un véritable esprit de club, proposera à ses membres, au cours de réunions qui se dérouleront un jeudi matin par mois :

- des réponses d'expert : des spécialistes donneront leur éclairage sur des thèmes précis (la gestion du temps et du stress, la fiscalité, le développement commercial ...),
- des groupes de progrès, permettant de partager expériences, bonnes pratiques, connaissances et témoignages,
- des rencontres avec d'autres clubs et l'organisation de « flash business meeting ».

La cotisation annuelle au CCEN est de 50 € pour les porteurs de projet et de 95 € pour les entreprises de moins de 4 ans.

**Informations :** [ccen92@ccip.fr](mailto:ccen92@ccip.fr)  
[www.ccip92.ccip.fr](http://www.ccip92.ccip.fr)



#### **Développez votre activité grâce à votre réseau relationnel**

Découvrez les principes du réseautage d'affaires lors du petit déjeuner interactif animé par le CCEN (Club des créateurs et des entreprises nouvelles) des Hauts-de-Seine.

**28 mars de 8h30 à 10h30**

ADES - 5 rue Salomon de Rothschild à Suresnes

Inscription gratuite.  
Tél. 01 46 97 20 00  
[ades@suresneseco.com](mailto:ades@suresneseco.com)

## COMMERCE

### **Animation « les 5 jours fous »** Animations, tombola, déballages... **du 14 au 18 mai à Suresnes**

**>> Vous êtes commerçant et vous souhaitez participer ?**

**N'hésitez pas à contacter l'association Suresnes Commerce qui vous renseignera**

Association Suresnes Commerce  
20, esplanade des Courtieux  
92150 Suresnes  
Tél. 01 41 44 18 65  
[suresnes.commerce@free.fr](mailto:suresnes.commerce@free.fr)



# Forum Alternance et Jobs d'été

## Un rendez-vous à ne pas manquer

### Mercredi 16 avril 2008

#### >> L'alternance ou l'avenir de l'entreprise par la formation des jeunes

Pour acquérir un diplôme tout en travaillant, nombreux sont les jeunes qui en ce début d'année, sollicitent les services de la mission locale convoitant la signature d'un contrat qui leur ouvre la voix d'études rémunérées.

Première qualification professionnelle, de type CAP ou BEP, ou obtention d'un BTS, les jeunes se tournent volontiers vers l'apprentissage qui leur offre de surcroît l'occasion d'une expérience concrète de travail.

La Mission locale Rives de Seine à Suresnes, l'association Suresnes Information Jeunesse, le Centre d'Information et d'Orientation et l'ANPE de Puteaux Suresnes se mobilisent et organisent une journée consacrée à l'Alternance le mercredi 16 avril à la salle des fêtes de Suresnes.

Cette manifestation permettra de mettre en relation les entreprises en dynamique de recrutement et le public en situation de recherche d'emploi.

Plusieurs centaines de jeunes demandeurs d'emploi ou lycéens seront présents et invités en fonction de vos besoins en personnel.



N'hésitez pas à nous communiquer vos offres d'emploi en alternance. Nous les diffuserons lors du forum. Si vous souhaitez participer et promouvoir vos métiers directement auprès des jeunes, contactez un conseiller de la mission locale.

#### >> Les Jobs d'été, c'est parti !

A l'occasion du forum Jobs d'été et Alternance organisé mercredi 16 avril, vous pouvez nous transmettre directement vos offres d'emploi saisonnier. Nous les diffuserons auprès d'un public motivé et prêt à s'investir dans le monde du travail.

#### Pour vos jobs d'été et vos offres en alternance, contactez :

Mission Locale Rives de Seine  
13/15, rue Ledru Rollin - BP 32  
92151 Suresnes cedex  
Accueil : 01 41 18 16 54  
[missionlocale\\_suresnes@yahoo.fr](mailto:missionlocale_suresnes@yahoo.fr)

EMPLOI

**GEM** Demain  
Groupement  
d'Employeurs  
Multisectoriel

#### Chefs d'entreprise

*Vous êtes à la recherche d'une compétence supplémentaire sur un temps de travail adapté à vos besoins, mais comment la trouver ?*

Le Groupement d'Employeurs des Hauts-de-Seine, GEM Demain, répond à vos questions et vous apporte une solution simple, rapide et au meilleur coût pour :

- développer votre activité sans embaucher,
- définir le temps de travail adapté à vos besoins,
- faire appel à un spécialiste du recrutement,
- choisir une solution simple, souple et financièrement avantageuse.

Pour plus d'information : contactez Line Caurit  
Tél. 01 55 47 93 36 - Mail : [gemdemain@aol.com](mailto:gemdemain@aol.com)

